



 elan

Programme électoral **2024** 



KELMIS
NEU-MORESNET
HERGENRATH

ELÉMENTS DE BASE

elan est une liste libre pour La Calamine, Hergenrath et Neu-Moresnet. Nos membres sont issus de différentes familles politiques et souhaitent s'engager de manière constructive et orientée vers des solutions pour la commune.

elan a l'expérience de la vie et a les pieds sur terre.

La cohésion de la famille, des amis et de la communauté fait partie de nos valeurs les plus importantes. Afin de laisser à nos enfants un foyer sûr et agréable à vivre, nous souhaitons changer les choses.

Nous nous engageons également sans mandat politique dans le monde associatif, le sport ou le carnaval. En fonction de leurs possibilités individuelles, nos membres y consacrent parfois plus, parfois moins de temps.

Nous sommes convaincus de l'importance de s'engager pour la démocratie et d'aborder ouvertement les questions politiques au sein de la commune et au-delà. Dans tous les cas, nos citoyens doivent se sentir en sécurité et pris au sérieux.

Nous sommes convaincus de pouvoir changer les choses grâce à notre engagement. Nous refusons explicitement les connivences et les luttes de pouvoir intéressées.

Notre commune est sûre d'elle et joyeuse. Elle dispose d'une histoire unique. C'est sur cette base que nous voulons nous appuyer de manière ciblée, commercialiser nos caractéristiques uniques et rendre notre commune encore plus vivante.

Le multilinguisme et la proximité de la frontière font partie des atouts de notre commune.

La situation financière de la commune est notre priorité absolue pour la législature à venir. Celle-ci fait l'objet d'un chapitre détaillé et est intégrée de manière transversale dans de nombreux autres chapitres. Nous décrivons en outre nos objectifs en matière de démocratie, d'engagement et de participation, d'éducation et de garde d'enfants, d'aménagement du territoire et de construction de logements, de mobilité et de voirie, d'économie, de commerce de détail et d'horeca, d'infrastructure, d'environnement, de climat et d'énergie, de cohabitation, de sécurité, de tourisme, de santé et d'action sociale, de jeunesse, de sport et d'offres de loisirs, de culture, de vie associative et de carnaval, d'administration, de relations publiques et de proximité avec les citoyens.

POLITIQUE FINANCIÈRE

La situation financière de la commune de La Calamine est très grave. Le budget actuel de la commune présente un déficit structurel, ce qui est contraire aux dispositions décrétales en vigueur et risque de mettre la commune dans une situation de grave déséquilibre. En 2022, dans ce contexte, la Communauté germanophone a accordé pour la première fois un prêt sans intérêt à une commune. La commune de La Calamine a reçu des fonds à hauteur de 3 millions d'euros afin d'amortir temporairement son déficit. Parallèlement, la Communauté germanophone a mis plus de 12 millions d'euros à la disposition de la commune en 2023 pour lui permettre de faire face à des projets d'infrastructure. Il s'agit de la subvention la plus élevée accordée par rapport à d'autres communes au cours de cette année.

En raison de la mauvaise situation budgétaire persistante de la commune, la Communauté germanophone 2023 a demandé à l'autorité de contrôle wallonne CRAC de réaliser un audit complet des finances communales. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre les recommandations de la CRAC afin de rétablir durablement l'équilibre budgétaire de la commune.



Dans cette optique, nous allons :

Fondamentaux

- faire de la politique financière de la commune une priorité absolue et communiquer à ce sujet de manière transparente avec les citoyens. Les grands projets et les promesses des partis politiques sont irréalistes et peu sérieux à l'heure actuelle. Parallèlement, nous voulons associer les citoyens à l'élaboration des futurs projets de la commune dès que la situation financière le permettra à nouveau ;
- examiner en profondeur la situation des recettes et des dépenses de la commune afin de trouver des potentiels d'optimisation. Pour ce faire, nous nous appuierons sur les recommandations du CRAC ;
- imposer un plan de reconstruction pour La Calamine dans le but de remettre notre commune sur pied ;

En ce qui concerne les dotations

- entamer une négociation avec la Communauté germanophone et les autres communes germanophones en vue d'une nouvelle répartition du fonds communal. Nous devons être conscients que cette mesure seule ne sera pas suffisante et ne pourra pas compenser entièrement notre responsabilité propre au sein de la commune ;

En ce qui concerne les synergies intercommunales

- nous engager pour une trésorerie commune au niveau de plusieurs ou de toutes les communes de la Communauté germanophone. Cela a l'avantage de pouvoir amortir les situations de trésorerie fluctuantes dans les différentes communes de manière solidaire et selon des mécanismes définis. La commune ne perd pas pour autant son autonomie financière ;
- rechercher de manière proactive les potentiels de collaboration avec nos communes voisines et la Communauté germanophone et les activer (p. ex. service informatique, coordinateurs de projets, appareils rarement utilisés). La qualité des services aux citoyens n'en sera pas affectée et aura même tendance à s'améliorer ;

En ce qui concerne les services fournis par la commune

- analyser systématiquement les coûts de chaque service et les réduire si possible. La qualité des services ne peut pas être compromise ;
- assurer une indexation annuelle des différents tarifs de services et de location ;

En ce qui concerne la perception des impôts

- améliorer le taux de recouvrement ;
- examiner en permanence les taux des taxes additionnelles et des autres taxes et redevances communales dans le cadre d'une comparaison intercommunale ;
- évaluer les coûts administratifs liés au maintien d'un impôt par rapport à son rendement ;
- en matière d'impôt foncier, systématiser la transmission d'informations à l'administration du cadastre afin de permettre une mise à jour constante des matrices cadastrales ;

En ce qui concerne l'administration

Nous voulons positionner l'administration communale comme un employeur attractif et efficace. Une administration efficace vit à son tour de la motivation et de l'esprit d'équipe de ses collaborateurs. C'est pourquoi, dans toutes nos mesures concernant l'administration,



nous misons sur l'implication constructive de tous les collaborateurs et sur leurs possibilités d'épanouissement individuel sur leur lieu de travail.

Dans ce sens, nous allons :

- regrouper la gestion du personnel de la commune, du CPAS et de la Régie Communale Autonome;
- stabiliser la masse salariale et mettre en place un plan de recrutement pluriannuel offrant une vision à long terme de la gestion du personnel;
- déterminer les coûts nets par service afin d'optimiser leur organisation et de pouvoir identifier les évolutions extraordinaire à la hausse ou à la baisse;
- ne plus remplacer systématiquement les départs à la retraite de manière temporaire, à l'exception des postes indispensables au bon fonctionnement du service;
- faire le point sur les tâches de chaque membre du personnel d'un service lorsqu'un départ à la retraite est annoncé. Par conséquent, les besoins réels de chaque service peuvent être évalués en termes de profils, d'expérience et d'effectifs;
- introduire une culture d'optimisation des services au fur et à mesure des départs naturels : avant le départ à la retraite d'un membre du personnel, les transferts de connaissances nécessaires sont anticipés et les potentiels d'optimisation et de synergie sont systématiquement identifiés;
- développer un programme de formation pour tous les collaborateurs en collaboration entre la commune, le CPAS et la régie communale autonome, en lien avec le plan de recrutement, les besoins en personnel et les souhaits individuels des collaborateurs;
- mettre en place un « budget basé sur le zéro », c'est-à-dire partir chaque année d'une feuille blanche dans tous les services : tous les frais à engager doivent être justifiés;
- réorganiser, si possible, le travail de ceux qui font le plus d'heures supplémentaires;
- adapter les dotations communales pour les agents mis gratuitement à disposition du CPAS et de la Régie Communale Autonome;
- moderniser les horaires de travail et les lieux de travail en fonction de notre époque;
- réduire les accidents du travail par la mise en œuvre d'une politique de prévention efficace;
- déterminer le coût des remplacements;
- éviter autant que possible les heures supplémentaires. Pour ce faire, nous souhaitons fixer une limite supérieure au nombre d'heures supplémentaires sur une période donnée. La réduction des heures supplémentaires doit se faire à des moments précis afin de ne pas nuire à la continuité et au bon fonctionnement du service;
- réviser le règlement administratif en ce qui concerne la disposition selon laquelle, à partir de 15 minutes effectuées en dehors des heures de travail normales, une heure est automatiquement rémunérée, éventuellement majorée d'un pourcentage;
- examiner le concept de rappel imprévu (une mission de nettoyage après une fête communale ne constitue pas une mission de week-end extraordinaire imprévue);
- introduire une forfaitisation pour les heures supplémentaires effectuées en équipes de soir, de nuit et de week-end;
- limiter le nombre d'ouvriers en service de garde;
- étudier les principales causes des interventions de nuit et de week-end (problèmes avec les systèmes d'alarme, fuites d'eau, chutes d'arbres, etc.) Pour ce faire, nous effectuerons un monitoring des interventions et des interventions de nuit et de week-end



sur une période significative. A partir de ces constats, une réflexion sur les causes des interventions de nuit et de week-end devra être menée afin de les réduire. Nous mettrons également en place un système de « lettres d'intervention » sur lesquelles l'agent justifiera le travail effectué lors de l'intervention de nuit ou de week-end et qui seront transmises au directeur général pour validation ;

- optimiser la gestion du parc de véhicules ;
- optimiser le travail du conseiller en environnement ;
- introduire des indemnités forfaitaires pour les missions exceptionnelles des fonctionnaires communaux ;
- éviter les doublons ;
- engager une réflexion sur les causes des absences de longue durée dans l'intérêt des collaborateurs et les prévenir autant que possible ;
- recourir autant que possible à du personnel subventionné ;
- constituer un pool de collaborateurs commun à la commune, au CPAS et à la Régie Communale Autonome pour les services travaux, informatique, marchés publics, entretien, etc ;
- rechercher systématiquement les modes de fonctionnement les moins coûteux ;
- organiser des achats groupés afin de réaliser des économies en réalisant des économies d'échelle ;
- limiter les frais de représentation et de réception ;
- bloquer, dans la mesure du possible, les fonds disponibles selon la règle des douzièmes afin de limiter les engagements aux besoins strictement nécessaires ;
- limiter au maximum les frais de fonctionnement dans tous les services (limiter les frais d'habillement, éviter les indemnités kilométriques et faire dépendre les frais de déplacement de justificatifs vérifiés par le supérieur hiérarchique, etc.)
- limiter les frais d'impression ;
- utiliser la numérisation pour limiter les frais de fonctionnement (informatisation des procédures, facturation électronique, etc.) A cet égard, des synergies devraient être recherchées avec le département informatique du ministère de la Communauté germanophone ;
- limiter les envois postaux et, si possible, passer aux envois par courrier électronique ;
- envisager la mise en place d'une centrale téléphonique commune à la commune, au CPAS et à la Régie Communale Autonome ;
- lors de l'établissement de chaque budget, vérifier les données relatives à la contribution de responsabilité sur le site web du SPF Pensions afin d'établir des planifications réalistes.

En ce qui concerne les intercommunales

- examiner régulièrement les résultats et les prévisions des intercommunales afin de tenir compte des dernières informations ayant un impact sur les finances communales, tant en cours d'exercice que lors de la planification budgétaire et de la clôture des comptes pour le compte de résultat ;

En ce qui concerne les emprunts

- optimiser la gestion active de la dette : établir un plan pluriannuel d'investissement en tenant compte de la capacité d'investissement de la commune afin de maîtriser la charge de la dette à long terme ;

- optimiser les recettes de la dette via le placement à court terme des emprunts non encore utilisés et des subventions reçues;
- consolider les ouvertures de crédit au moment le plus opportun en fonction de la conjoncture;
- analyser le profil de la dette et diversifier le portefeuille afin de minimiser les risques;
- suivre de près l'évolution de la charge de la dette en cours;
- déterminer les possibilités et l'opportunité de renégocier le taux d'intérêt d'un crédit sur la base des conditions contractuelles et du taux d'intérêt du marché, notamment dans le contexte de l'évolution actuelle des taux d'intérêt et de la part non négligeable de la dette à taux non fixe;
- procéder à d'éventuels remboursements anticipés à la date anniversaire de la modification du taux d'intérêt variable du crédit;
- assurer le suivi des charges de la dette qui se rapportent à des dépenses extraordinaires financées par l'emprunt :
- stabiliser la charge de la dette à long terme en planifiant des projets extraordinaires;
- suivre le principe de non-renouvellement des crédits qui ont déjà été renouvelés lors d'opérations précédentes et qui ont donc déjà dépassé la durée d'utilisation du bien concerné;
- examiner l'opportunité de rembourser les soldes de certains emprunts sans indemnité de rupture de crédit, en utilisant une partie des bonus des exercices précédents;
- déterminer l'encours de la dette relative à un bien qui serait retiré du bilan de l'entreprise;
- mettre en place un suivi étroit de l'évolution de la trésorerie, mais aussi rationaliser la gestion des comptes bancaires et mobiliser toutes les ressources financières librement disponibles au niveau de la commune et de l'AGR/CPAS, et planifier les besoins de trésorerie en collaboration avec l'AGR/CPAS pour au moins un an. A cette fin, il est utile de conclure des accords de flux de trésorerie et de mettre en place un système de gestion des allocations communales qui soit cohérent avec les besoins des services bénéficiaires et qui vise à maintenir un flux de trésorerie stable.
- comptabiliser la prévision des charges d'intérêts comme suit : 6 mois pour les nouveaux emprunts contractés au cours de l'exercice pour des investissements non subventionnés; 3 mois pour les nouveaux emprunts contractés au cours de l'exercice pour des investissements subventionnés.

En ce qui concerne l'autonomie de la régie communale (AGR) et du CPAS

- limiter les allocations communales à la compensation d'éventuels déficits. Le budget de l'AGR/du CPAS ne devrait pas être établi sur base des dotations communales, mais sur base de ses propres moyens et priorités;
- utiliser les éventuels bonus constatés au niveau de l'AGR/CPAS pour maintenir, voire diminuer, la dotation afin de contribuer au maintien d'un équilibre structurel et ainsi lisser l'évolution des dotations communales via une évolution maîtrisée de la trajectoire budgétaire;
- limiter autant que possible l'augmentation des dotations communales au CPAS à l'augmentation de l'aide sociale et de la réinsertion socioprofessionnelle, c'est-à-dire au coût net des missions prioritaires du CPAS. Toute augmentation supplémentaire doit être compensée par la mise en œuvre de mesures administratives. Dans ce contexte, le CPAS devrait établir une trajectoire quinquennale afin d'objectiver l'augmentation de l'aide sociale et de la réinsertion socioprofessionnelle et, par conséquent, de maîtriser l'évolution des dotations communales;

- harmoniser la stratégie et les processus au niveau de la commune, du CPAS et de l'AGR afin de favoriser le développement de la collaboration et des synergies ;
- définir des critères pour le recours à l'aide juridique ;
- définir des processus et un cadre clairs pour l'octroi de prestations sociales récupérables, ainsi que la nature de ces prestations et leur récupération, afin d'optimiser la récupération ;
- renforcer le contrôle des droits à l'aide sociale ;
- améliorer le contrôle des remboursements de l'aide médicale aux hôpitaux ;
- accélérer les procédures de demande de paiement à d'autres organismes ;
- accélérer les procédures de recours aux débiteurs de la pension alimentaire ;
- organiser les enquêtes sociales de préférence au sein de l'administration plutôt qu'au domicile de la personne concernée et équiper les travailleurs sociaux d'ordinateurs portables afin d'éviter les fastidieux protocoles de suivi ;
- en ce qui concerne les garanties locatives, obliger un inspecteur à vérifier l'habitabilité des logements. Si le bénéficiaire accepte un logement alors que l'inspecteur a établi un rapport négatif sur le logement loué, il ne recevra pas d'aide du CPAS ;
- de fixer le nombre maximum de réadaptations professionnelles (art.60§7) en fonction de la capacité budgétaire du CPAS et de faire participer les entreprises et les organisations d'utilité publique aux coûts réels de ces dépenses ;
- étudier la possibilité d'un accord avec Kathleos pour la livraison ou la distribution de repas à moindre coût ;
- fixer des déficits maximums pour les différentes activités de l'AGR.

En ce qui concerne les fabriques d'églises

- demander aux fabriques d'églises de déclarer leur patrimoine ;
- fixer un budget annuel global pour toutes les fabriques, avec un coefficient de développement maximal (0,00 à 1,00%/an) ;
- sensibiliser les représentants des fabriques d'église aux difficultés financières de la commune et leur faire comprendre qu'ils doivent gérer leurs finances, notamment en utilisant leurs réserves et leur patrimoine immobilier, avant de faire appel au budget communal ;
- suivre l'état des réserves et l'inflation des coûts énergétiques parallèlement à l'occupation des différents sites.

DÉMOCRATIE, ENGAGEMENT ET PARTICIPATION

Une commune vit de l'engagement et de la solidarité des personnes qui y vivent. Ceci est particulièrement vrai pour la commune de La Calamine. Développer notre commune signifie donc renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et faire comprendre aux gens de manière crédible qu'ils peuvent contribuer concrètement au développement de leur commune.



L'une de nos priorités est donc de renforcer la démocratie et de soutenir l'engagement sous toutes ses formes. Le travail du conseil communal et du collège communal est transparent, efficace et orienté vers les citoyens. Nous souhaitons notamment valoriser le travail au sein des commissions et le rendre plus attrayant. En outre, nous nous efforçons de soutenir les structures bénévoles et associatives.

Nous allons donc :

- nous inspirer du Dialogue citoyen de la Communauté germanophone, reconnu dans le monde entier, et examiner comment des modèles comparables peuvent être appliqués à La Calamine;
- utiliser les subventions de la Communauté germanophone prévues à cet effet afin de créer de nouvelles possibilités de participation pour les citoyens. Pour ce faire, nous nous appuyons notamment sur des formes de participation qui ont fait leurs preuves telles que les « town meetings » dans certaines régions des Etats-Unis. Ces forums de participation d'une durée de 3 mois s'adressent à tous les citoyens et remplacent les lourds conseils consultatifs;
- reprendre le travail des commissions communales de manière transparente et orientée vers les résultats;
- examiner dans quelle mesure nous pouvons réduire les charges administratives de nos bénévoles et de nos associations et soutenir leur travail quotidien. Pour ce faire, nous nous engagerons résolument à rendre les offres de conseil de la DG également utilisables à La Calamine;
- élargir les offres d'information et de participation en ligne pour impliquer les citoyens;
- développer le concept de « conseil communal des enfants » en collaboration avec les communes voisines, afin que les enfants qui habitent à La Calamine mais ne vont pas à l'école puissent également y participer;
- mettre en place, en collaboration avec les communes voisines, un jeu de simulation politique sous la forme d'un projet pilote dans les écoles secondaires.

ÉDUCATION ET GARDE D'ENFANTS

Investir dans nos écoles, c'est investir dans notre avenir. Offrir aux enfants un environnement d'apprentissage approprié et moderne conditionne leur développement personnel et crée les conditions nécessaires à leur future carrière professionnelle. Le principe est le suivant : les élèves d'aujourd'hui sont les professionnels de demain.

La Calamine dispose de trois écoles avec plus de 1.550 élèves. Deux des trois écoles sont placées sous la responsabilité de la commune. Elles remplissent une mission éducative complexe et tiennent compte des besoins changeants de notre époque. Pour y parvenir, nous voulons nous orienter étroitement vers la vision éducative 2040 de la Communauté germanophone, qui constitue un cadre scientifiquement fondé, cohérent et tourné vers l'avenir.

L'apprentissage efficace des langues étrangères revêt une importance particulière dans la commune frontalière de La Calamine. La maîtrise de l'allemand, du français et, en outre, du néerlandais et de l'anglais sont des conditions importantes pour la compréhension avec nos communes voisines et le succès sur le marché du travail. Notre multilinguisme est notre force.



Dans ce cadre, nous allons :

- Assurer la haute qualité de l'offre éducative locale face à l'évolution des exigences ;
- Promouvoir le multilinguisme chez les enfants et les adultes grâce à des offres sur mesure ;
- Promouvoir la numérisation à l'école, tant au niveau des contenus d'apprentissage que des infrastructures ;
- Préserver notre dialecte local « Platt » ;
- Introduire ou étendre les journées d'initiation aux métiers artisanaux ;
- École de devoirs : soutenir les projets existants et introduire de nouvelles idées en collaboration avec les organismes responsables ;
- Mettre en œuvre des offres interdisciplinaires d'éducation civique adaptées à l'âge : Comment fonctionne la commune ? Qu'est-ce que la démocratie ? etc ;
- Mettre à disposition des infrastructures et des équipements modernes ;
- Moderniser les locaux de l'accueil extrascolaire ;
- Soutenir et intégrer davantage les enfants défavorisés dans un esprit de cohabitation sociale. Pour ce faire, nous utiliserons davantage les fonds du CPAS pour les enfants défavorisés ;
- Valoriser les pauses de midi par des ateliers et des activités ;
- Promouvoir de manière proactive la collaboration supra-locale sur des thèmes et projets transversaux (par ex. projets communs avec les communes voisines) ;
- Développer les synergies avec le ministère de la Communauté germanophone dans l'optique de réduire les charges administratives dans la commune ;
- Rendre plus visible la vaste offre de vacances.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT - CRÉER DES LOGEMENTS ABORDABLES

Aujourd'hui et à l'avenir, il s'agit de garantir des logements suffisants, attrayants et abordables. Pour ce faire, la commune doit prendre des mesures clairvoyantes et innovantes, et une collaboration efficace avec la Communauté germanophone est indispensable.

Nous soutenons le nouveau décret ÖWOB, dont le fil conducteur est le principe « encourager et exiger ». En outre, nous souhaitons une meilleure mixité sociale du parc de logements sociaux, les ménages de la classe moyenne devant également avoir la possibilité de trouver un logement abordable et de pouvoir épargner à long terme les fonds nécessaires à l'acquisition de leur propre bien immobilier.

Nous sommes convaincus que le nouveau principe d'engagement local permettra d'assurer une bonne mixité. Ainsi, un contingent de logements ÖWOB sera réservé aux personnes qui ont vécu au moins cinq ans en l'espace de dix ans dans l'une des neuf communes de la Communauté germanophone ou qui y travaillent actuellement.

Enfin, nous nous engagerons pour un meilleur accompagnement social des locataires par l'ÖWOB, afin de pouvoir réagir plus rapidement aux problèmes.



Dans ce sens, nous allons :

- nous engager pour le maintien du caractère rural de notre commune ;
- créer des logements abordables en proposant des terrains publics aux jeunes familles de La Calamine ;
- impliquer activement la population dans les décisions concernant les grands projets ;
- nous engager pour une attribution équitable des logements sociaux disponibles ;
- promouvoir la mixité dans les quartiers ;
- éliminer les logements vacants et introduire à cet effet une taxe sur les logements vacants ;
- encourager la rénovation des bâtiments existants ;
- nous impliquer activement dans le développement futur de ÖWOB dans l'intérêt des citoyens locaux ;
- promouvoir la collaboration entre les CPAS, les ÖWOB, la commune et tous les partenaires concernés dans l'intérêt de la commune ;
- examiner la création de structures de co-hébergement innovantes ;
- rechercher de manière proactive des possibilités de collaboration avec les universités d'Aix-la-Chapelle afin d'anticiper les évolutions prévisibles sur le marché du logement et, si possible, d'y participer ;
- soutenir la création de logements pour la classe moyenne de La Calamine ;
- mettre en œuvre des aides à la classe moyenne pour l'acquisition d'une maison individuelle à La Calamine.

MOBILITÉ & VOIRIE

La mobilité au sein d'une commune est un facteur essentiel pour la qualité de vie de ses habitants et pour son développement économique. Dans ce contexte, il est essentiel d'identifier les interfaces entre les différents modes de mobilité, d'éliminer les contradictions et de développer une stratégie cohérente.

Il s'agit ici de trouver un équilibre judicieux entre l'innovation durable et les besoins réels des citoyens : alors que la marche, le vélo et d'autres modes de déplacement durables constituent un outil important pour une plus grande durabilité, ils ne sont pas toujours adaptés (par exemple, trajet Wolfsheide Hergenrath - place de l'église de La Calamine pour les achats).

Par ailleurs, les nouvelles offres telles que les pistes cyclables, les infrastructures de recharge électrique, etc. devraient impérativement être conçues à l'échelle intercommunale. Le plan intégré énergie-climat de la Communauté germanophone peut ici constituer un levier efficace, à l'instar des forums et projets de mobilité transfrontaliers de l'Euregio Meuse-Rhin.

Sur la base du plan de mobilité existant de la commune (2024), nous mettrons en œuvre différentes mesures visant à promouvoir des formes de mobilité alternatives. Les priorités sont les suivantes : sécurité, mesures simple et subventionnables.



Dans ce sens, nous allons :

- contrôler rigoureusement les limitations de vitesse en vigueur dans l'intérêt de la sécurité routière en général;
- introduire une limitation générale de la vitesse à 30 km/h dans le centre de La Calamine (Le « Huit ») afin d'améliorer la sécurité routière;
- Améliorer la sécurité de la mobilité des élèves, notamment en créant des parkings Kiss&Ride pilotes aux abords des écoles;
- Rendre les entrées de ville plus sûres et plus attrayantes;
- Améliorer l'accessibilité en toute sécurité de l'ensemble de la commune pour les personnes à mobilité réduite (par ex. trottoirs adaptés);
- examiner la faisabilité et la viabilité financière des mesures proposées dans le plan de mobilité de la commune;
- nous engager pour le maintien ou une alternative raisonnable pour le passage à niveau 58 au Lürweg;

Sur la base du plan de mobilité

- Mettre en place une taskforce mobilité en collaboration avec les commerçants locaux, les experts de la commune, les autorités supérieures, les partenaires concernés (par ex. l'asbl Fahr mit) et les citoyens intéressés des différents quartiers;
- Améliorer les infrastructures cyclables et permettre une mobilité cycliste intercommunale grâce à des pistes cyclables cohérentes à l'écart des axes de circulation centraux. Pour ce faire, le concept de circulation cycliste de la Communauté germanophone peut être utilisé en collaboration avec les communes voisines;
- Promouvoir la mobilité à vélo électrique en installant des stations de recharge à des endroits stratégiques (p. ex. musée, gare, Koul, ...). Dans ce contexte, nous nous inspirerons de l'étude sur la mise en place d'une infrastructure pour vélos électriques dans les communes du nord de la Communauté germanophone et rechercherons de manière proactive des partenariats avec les communes voisines;
- Améliorer l'accessibilité de la gare de Hergenrath;
- Améliorer l'orientation du parking et le rendre plus lisible. Nous maintiendrons les places de parking existantes sur la place de l'église en fonction des besoins, tout en prévoyant des places de parking sur la place Galmei et derrière le restaurant Babylon (rue de Liège) de manière cohérente dans le contexte global. En particulier pour les personnes à mobilité réduite, des offres de stationnement adéquates doivent être disponibles dans tous les cas;
- Promouvoir des offres de mobilité innovantes (par exemple le car sharing, exemple de St. Vith) en collaboration avec l'asbl Fahr mit et les communes voisines. Nous mettrons des véhicules communaux à la disposition du public en dehors des heures de service, à l'instar de la commune de Walhain;
- Négocier avec TEC/Aseag pour rendre l'utilisation des bus plus attrayante pour les courtes distances et améliorer l'accessibilité aux arrêts de bus;
- Sensibiliser le plus tôt possible tous les usagers de la route.

En ce qui concerne la déviation du trafic de transit de Moresnet par des quartiers résidentiels (Heygraben), proposée dans le plan de mobilité, un échange intensif avec les citoyens concernés nous semble indispensable.



De même, nous discuterons avec la population des autres nouveautés et modifications du réseau routier de La Calamine et les mettrons en œuvre avec les subventions de la Wallonie et de la Communauté germanophone. Il s'agit là aussi d'un outil permettant de prendre des mesures contre le changement climatique.

Dans le domaine de la construction routière, nous allons :

- mettre en place un plan de voirie prioritaire qui tienne compte des besoins de réparation les plus urgents et des contraintes financières de la commune et qui s'inscrive dans une perspective à long terme. Les éventuelles mesures de construction seront néanmoins exécutées de manière qualitative, afin que les travaux ne doivent pas être répétés après peu de temps;
- Concevoir les nouveaux travaux de voirie en respectant strictement les critères d'accessibilité.

ÉCONOMIE, COMMERCE DE DÉTAIL & HORECA

Le développement d'une commune se situe au carrefour de la croissance économique et de la préservation d'un environnement naturel agréable à vivre pour les citoyens. L'économie et le commerce de détail créent de l'attractivité, de la valeur ajoutée et des emplois, tandis que les offres touristiques en particulier tirent parti de la richesse des ressources naturelles. Dans cette optique, nous mettons l'accent sur la promotion du commerce de détail et du tourisme, en donnant la priorité à des mesures telles que la valorisation des installations touristiques et le réaménagement de la Place de l'Eglise pour en faire un centre de village attrayant.

Sur la base de ces prémisses, nous allons :

- Prendre des mesures pour accroître la visibilité des entreprises locales et soutenir le commerce de détail, en veillant à assurer un équilibre entre le développement économique durable et la préservation du charme local.
- Rendre la rue de Liège plus attrayante en tant que première surface de contact pour les touristes et les clients potentiels;
- Proposer des possibilités de promotion et de soutien aux jeunes indépendants et commerçants;
- Soutenir dans la mesure du possible les espaces de vente de produits locaux (magasins de quartier). Pour ce faire, nous nous inspirons des concepts existants dans les communes voisines;
- Créer une zone d'activités à la rue de Liège afin d'augmenter la visibilité des entreprises locales et de renforcer La Calamine en tant que site économique, ce qui devrait à son tour faire baisser le taux de chômage et créer des emplois locaux;
- Développer un nouveau concept pour le Select et le mettre en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé;
- Nous engager pour le maintien d'une offre de distributeurs automatiques de billets appropriée et accessible;
- Soutenir systématiquement l'extension du réseau de fibre optique par la Communauté germanophone dans toute la commune. Les entreprises, en particulier, doivent être équipées le plus rapidement possible d'un accès Internet performant.



INFRASTRUCTURE

La disponibilité d'infrastructures adéquates conditionne la pérennité des services publics sur le territoire communal. Qu'il s'agisse de services administratifs, d'éducation, d'accueil extrascolaire, de culture et de sport, de santé et de soins, de mobilité, etc., des infrastructures modernes permettent de proposer des offres de qualité et rendent la commune attractive.

Toutefois, en 2024, la situation financière critique de la commune doit toujours être prise en compte lors de l'élaboration d'une stratégie d'infrastructure. Pour élaborer une politique sérieuse, il faut admettre clairement que les grands projets souhaitables ne sont actuellement pas réalisables ou ne le sont qu'avec un soutien externe important.

Il convient néanmoins de revaloriser le parc d'infrastructures de bout en bout afin d'éviter à temps des dommages et des dévalorisations drastiques et de répondre aux exigences d'efficacité énergétique et climatique. L'infrastructure de la commune doit être examinée et classée dans tous les domaines. Dans ce contexte, compte tenu de la situation financière, il convient de faire une distinction entre les besoins du patrimoine bâti d'une part et la priorité accordée à l'objectif de l'infrastructure d'autre part.

Nous allons :

- sur la base de l'expérience réussie de la commune de Bullange : étudier la faisabilité d'un projet de crowdfunding pour la construction d'une nouvelle salle de village à Hergenrath et y associer les associations locales concernées ;
- lancer et mettre en œuvre un plan d'investissement sur 10 ans pour les infrastructures communales, classé par ordre de priorité en fonction de l'urgence ;
- lancer une étude sur une éventuelle rationalisation des bâtiments ou une optimisation de leur utilisation ;
- réaliser, parallèlement à l'état des lieux, un audit énergétique des différentes consommations, sur la base duquel la commune pourra anticiper ses futures charges exceptionnelles via une liste de travaux à envisager en priorité (en lien avec le conseiller en énergie, etc.) ;
- installer un système d'alerte afin de minimiser les risques de surconsommation (fuites d'eau, etc.) ;
- adapter les contrats d'assurance et les différentes factures en fonction de l'évolution de la taille du parc immobilier, des investissements en matière d'économies d'énergie et de l'état du bâtiment ;
- adapter les tarifs de location (immeubles, salles communales et sportives, etc.) : systématiser une indexation annuelle basée sur l'évolution des coûts énergétiques, en tenant compte d'un forfait de nettoyage et en évitant les exonérations (sauf dans le cadre de synergies) ;
- installer des compteurs budgétaires ou des compteurs individuels dans les logements provisoires et d'urgence ;
- valoriser en priorité le patronage et le centre culturel Select dans la limite des possibilités financières de la commune ;
- Continuer à chercher des investisseurs privés pour revaloriser le café du parc. Pour ce faire, nous voulons utiliser de manière ciblée le développement de projets autour du château d'Eyneburg ;



- recenser systématiquement l'efficacité énergétique de toutes les infrastructures communales à l'aide des fonds de la Communauté germanophone pour des projets pilotes énergétiques et les valoriser de manière ciblée ;
- organiser des partenariats public-privé pour une utilisation optimale à long terme des infrastructures communales ;
- mettre en place des coopérations intercommunales pour l'exploitation d'infrastructures à rayonnement supra-local (p. ex. musée, piscine, ...);
- n'autoriser la vente d'infrastructures communales à des fins financières que dans des cas absolument isolés. Les opérations financières correspondantes sont considérées comme des « one shots » et ne peuvent être considérées ni comme durables ni comme rentables à long terme ;
- dans le cadre de la mise à disposition de bâtiments, transférer les coûts de l'électricité, du gaz, etc. aux bénéficiaires.

ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET ÉNERGIE

Le climat, la protection de l'environnement et la production d'énergie durable font partie de nos principales préoccupations. Malgré la densité de population, la commune s'engage à protéger ses zones vertes et reconnaît l'importance de la protection de l'environnement et de la nature au-delà de la préservation de ces surfaces. Nous nous efforçons de trouver des solutions efficaces sur le plan énergétique afin de préserver l'environnement et de ne pas grever inutilement les finances communales. Dans ce contexte, notre objectif est de passer à moyen terme à 100% aux énergies renouvelables et de devenir à long terme une commune autosuffisante en énergie.

Concrètement, nous poursuivons avec force les objectifs suivants :

- mettre en œuvre le plan intégré énergie-climat 2030 de la Communauté germanophone dans tous les domaines de compétence pertinents de la commune ;
- lancer et/ou poursuivre des travaux généraux dans le domaine de la consommation d'énergie afin de la réduire ;
- sensibiliser les chefs de service aux économies d'énergie, aux économies de papier, etc ;
- réaliser un audit énergétique des différentes consommations et mettre en place un programme d'efficacité énergétique dans lequel seront répertoriés les différents investissements à envisager pour économiser l'énergie ;
- établir un contrôle et un suivi mensuel des consommations (cadastre énergétique) : systèmes de régulation du chauffage à adapter (par exemple, horaire jour/nuit selon le type de bâtiment et pour les bâtiments inoccupés), isolation des conduites, isolation des toitures, remplacement de certains luminaires, utilisation du chauffage électrique comme exception absolue, limitation de l'éclairage des bâtiments administratifs aux heures d'utilisation, etc ;
- se baser sur les consommations réelles pour fixer les acomptes sur les factures d'énergie, notamment en cas d'achats groupés ;
- effectuer un calcul de rentabilité des investissements permettant d'économiser de l'énergie après un an ;
- effectuer un meilleur contrôle et un suivi mensuel de la consommation d'énergie et des factures d'énergie ;



- utiliser de l'électricité verte pour tous les équipements municipaux, promouvoir l'approvisionnement local en énergie et utiliser le surplus de la production locale d'électricité pour les véhicules électriques ;
- Nous engager pour la protection de l'environnement et de la biodiversité locale. Pour ce faire, nous nous basons sur la charte élaborée par la commune pour plus de verdure durable à La Calamine et sur le plan communal de développement de la nature ;
- Aider les citoyens à économiser de l'énergie au quotidien grâce au conseiller/manager en énergie de la commune. Dans ce contexte, nous recherchons de manière proactive la collaboration avec d'autres communes et la Communauté germanophone ;
- Regrouper les achats d'énergie de la commune, du CPAS et de la régie communale autonome ;
- protéger les zones naturelles et, dans la mesure du possible, exiger des approches durables lors des demandes de permis de construire, y compris des aspects tels que la gestion des eaux de pluie et des espaces verts, la production d'énergie, la mobilité et la gestion des déchets ;
- assurer la planification verte dans tous les grands projets de construction afin d'éviter le morcellement des espaces verts ;
- encourager la plantation de haies et d'arbres indigènes afin d'augmenter la biodiversité ;
- limiter autant que possible l'imperméabilisation des surfaces dans l'optique d'une commune verte ;
- planter un arbre pour chaque nouveau-né et créer de nouveaux habitats pour les insectes et autres animaux ;
- nous engager avec véhémence contre l'exploitation du zinc dans la commune ;
- soutenir des projets privés qui favorisent la protection de la nature ;
- promouvoir la prévention des déchets lors de manifestations ;
- maintenir la haute qualité de l'eau de La Calamine et l'autonomie dans la distribution de l'eau. Dans ce contexte, nous examinerons le transfert de la distribution d'eau à l'AGR en vue de sa commercialisation. Cette dernière ne doit pas se faire au détriment du prix de l'eau pour les habitants de la commune.

VIVRE ENSEMBLE

La Calamine doit rester un lieu où il fait bon vivre pour toutes les générations et toutes les personnes. Dans ce sens, notre commune ne doit pas seulement être considérée comme un lieu d'habitation, mais aussi comme un lieu de vie. Nous voulons y parvenir en soutenant systématiquement les offres bénévoles et le riche monde associatif et en soutenant ou en créant nous-mêmes des lieux de rencontre tels que des marchés, des conférences, des ateliers, etc. Dans l'ensemble, nous défendons une commune ouverte, tolérante et agréable à vivre.

Il est vrai que la diversité des personnes qui vivent et travaillent à La Calamine a toujours été une caractéristique marquante de notre commune. Déjà à l'époque de la neutralité, notre territoire était caractérisé par l'hétérogénéité des citoyens locaux, qui marque encore aujourd'hui notre histoire et notre identité.

En même temps, dans l'esprit d'une cohabitation respectueuse, il faut s'assurer que les gens sur place puissent se comprendre et se mettre d'accord sur des approches pratiques



de la cohabitation. Pour cela, il faut dans tous les cas des conditions linguistiques de base (connaissances de l'allemand et/ou du français) et des forums appropriés. Il faut des conditions-cadres efficaces pour une cohabitation respectueuse.

Bien entendu, la cohabitation ne se fait pas toujours sans conflits. Mais ceux-ci doivent toujours être résolus de manière pacifique et par le dialogue. Dans ce contexte, nous appliquons le principe de la tolérance zéro. Nous lutterons résolument contre la violence, le vandalisme, l'élimination illégale des déchets et les autres atteintes à une cohabitation respectueuse. La présence adéquate des services de police et de secours dans l'espace public doit favoriser un climat de sécurité et de confiance.

C'est pourquoi nous allons :

- soutenir financièrement et logistiquement le monde associatif en tant que centre de la vie sociale ;
- créer des lieux de rencontre tels que des marchés, des conférences, des ateliers, etc. ou encourager les initiatives correspondantes de la société civile ;
- soutenir le principe de la diversité vécue par le biais de forums adaptés (p. ex. conseil consultatif pour la cohabitation) ;
- mettre en œuvre les offres obligatoires et facultatives du parcours d'intégration de la Communauté germanophone pour les nouveaux arrivants (p. ex. cours de langue) ;
- veiller à ce que les offres de formation locales soient adaptées à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire et à ce qu'un enseignement de qualité puisse être garanti dans tous les cas ;
- mettre en place un service de consultation dans lequel tant les citoyens étrangers que les autochtones peuvent faire part de leurs expériences et de leurs problèmes dans la cohabitation sociale. Nous voulons ainsi rester en contact permanent avec les citoyens afin de pouvoir déceler les dysfonctionnements et les améliorer ;
- garantir une communauté où il fait bon vivre et sans violence grâce à une présence accrue des services de police et de secours. Nous utiliserons également de manière conséquente des instruments tels que les caméras de surveillance mobiles ;
- lutter systématiquement contre la violence et l'incitation dans les médias sociaux en collaboration avec les autorités fédérales et autres compétentes (par exemple Wegweiser Ostbelgien, Institut für Demokratiepädagogik Ostbelgien).

SÉCURITÉ - POLICE, SERVICES DE SECOURS ET POMPIERS

Le travail des services de police, d'incendie et de secours est d'une importance capitale pour la population de notre commune. Au cours de la période 2023-2024, les services d'incendie et de secours sont sortis à eux seuls 1.559 fois de la caserne de La Calamine pour venir en aide aux personnes sur place. Des temps d'intervention exemplaires d'environ 6 minutes ont été enregistrés à cette occasion.

Grâce à leurs prestations qualifiées et de proximité, les services de police, d'incendie et de secours contribuent largement à la sécurité et au bien-être de la population locale. Ce travail est remarquable. Il s'agit d'assurer leur pérennité à proximité, en collaboration avec les communes voisines et la Communauté germanophone, par des décisions pertinentes à tous les niveaux.

Afin de garantir à tout moment le sentiment de sécurité des habitants de la commune, la présence de la police sur place doit être renforcée. Les mesures policières et les approches



positives de la cohabitation non violente doivent se compléter de la même manière (voir également le chapitre Vivre ensemble) afin de maintenir l'équilibre entre la confiance et les libertés personnelles d'une part et le bien-être collectif d'autre part.

En ce qui concerne la zone de police

- renforcer les missions de base de la police locale (présence dans la commune) et concentrer autant que possible les prestations de la zone de police sur ces missions. Bien entendu, la législation sur la police prévoit que la police locale et la police fédérale ainsi que les différentes zones de police se soutiennent mutuellement en cas de besoin;
- de facturer, dans la mesure du possible, les prestations spécifiques de la zone de police (p.ex. encadrement de grandes manifestations...). Il doit s'agir ici de services qui ne font pas partie des tâches de base de la police locale;
- demander aux autorités zonales un tableau de bord avec des projections sur cinq ans afin de mieux anticiper l'évolution des finances de la zone et l'évolution de ses propres dotations communales;
- faire supporter par l'Etat fédéral le plus grand nombre possible de coûts du commissariat de police envisagé, afin de limiter le poids de la dette de la zone de police. Le nouveau commissariat de police sera un bâtiment mixte dans lequel des policiers fédéraux et locaux travailleront dans différentes ailes du bâtiment. Le site appartiendra à la régie fédérale des bâtiments. L'État fédéral répartira les coûts engendrés en fonction de certains critères, comme la surface occupée par chaque service. Bien entendu, il serait irréaliste de penser que l'État fédéral prendra en charge tous les coûts;
- Limiter les heures supplémentaires dans la mesure du possible.

En ce qui concerne la zones de secours

- assurer le travail de qualité et important de la zone de secours dans la commune de La Calamine. Pour ce faire, une caserne de pompiers propre à la commune doit être maintenue;
- Encourager le volontariat chez les pompiers. Pour ce faire, nous créons les flexibilités nécessaires pour les collaborateurs des institutions communales et examinons l'introduction, sous certaines conditions, de primes pour les employeurs qui emploient des pompiers volontaires. Les pompiers volontaires bénéficieront également d'un accès moins onéreux aux services de la commune;
- soutenir le travail précieux des jeunes sapeurs-pompiers;
- exiger la mise à disposition adéquate des allocations fédérales pour la zone de secours;
- donner la priorité aux investissements nécessaires (par exemple, le chauffage de la caserne) afin de limiter le poids de la dette à venir;
- veiller à l'indexation des tarifs des services payants de la zone;
- facturer certains services de la zone de secours qui peuvent également être fournis par des prestataires privés;
- encourager les coopérations entre les casernes de la zone de secours et avec les services communaux (par exemple, nettoyage des rues, entretien des véhicules, etc.)



TOURISME

Le tourisme représente un secteur économique important et en plein essor dans la Communauté germanophone et la région des trois frontières. En 2023, avec 239 404 arrivées, le nombre de touristes ayant séjourné dans la Communauté germanophone n'a jamais été aussi élevé. Avec 2 076 arrivées, la commune de La Calamine est actuellement en queue de peloton.

Pour notre commune, il s'agit de refléter sur place la tendance des Cantons de l'Est et d'occuper si possible les segments de marché pertinents (par ex. le tourisme cycliste et de randonnée).

L'histoire du zinc et de la neutralité de La Calamine, en particulier, représente des caractéristiques uniques au monde qui disposent d'un potentiel de commercialisation plus large et jusqu'ici inexploité.

En outre, la Communauté germanophone est devenue propriétaire de l'Eyneburg de Hergenrath en 2022. Immédiatement après, les mesures de remise en état nécessaires ont été engagées et un investisseur externe a été trouvé pour l'exploitation future du château. L'Eyneburg fait partie des monuments culturels les plus précieux de notre commune et des Cantons de l'Est. Nous saluons donc vivement les développements actuels et souhaitons, en tant que commune, les prendre en compte à temps.

Dans le domaine du tourisme, nous allons :

- développer de manière cohérente l'offre touristique de la commune en collaboration avec les communes voisines de la Communauté germanophone, de la Wallonie et des pays limitrophes. Pour ce faire, nous présenterons une stratégie touristique 2.0. Nous y tiendrons notamment compte des remarquables potentiels touristiques et économiques d'Eyneburg;
- élaborer, en collaboration avec les communes voisines, d'intéressants et beaux itinéraires de randonnée et de cyclisme, les baliser et les illustrer numériquement;
- développer la location de vélos afin d'offrir une solution de mobilité durable tant aux habitants qu'aux touristes;
- valoriser la Ruhr et l'étang du Casino sur le plan touristique;
- rendre les entrées de ville plus attrayantes;
- développer la collaboration avec l'agence de tourisme des Cantons de l'Est afin de participer à temps aux tendances et développements supralocaux et d'en tirer profit pour la commune;
- concevoir et mettre en œuvre des offres touristiques communales et transfrontalières avec les communes de Plombières, Lontzen, Raeren, Vaals et Aix-la-Chapelle;
- continuer à chercher des investisseurs privés pour revaloriser le Park Café. Pour ce faire, nous voulons utiliser de manière ciblée le développement de projets autour du château d'Eyneburg;
- revaloriser l'aire de stationnement pour camping-cars sur le terrain Koul;
- améliorer le chemin Ravel en vue d'une cohabitation respectueuse des cyclistes et des piétons;
- élaborer un programme d'ambassadeurs pour les touristes qui ont visité La Calamine et qui souhaitent en parler autour d'eux.

- En ce qui concerne le Musée de la Vieille Montagne
- proposer des visites guidées en patois;
- Positionner davantage le Musée de la Vieille Montagne en tant que centre d'information sur l'histoire locale et sur l'histoire de la mine et le commercialiser compte tenu des caractéristiques uniques de l'histoire locale. Pour ce faire, nous voulons acquérir des sources de financement pertinentes;
- travailler sur l'histoire locale de la mine et de la neutralité en collaboration avec le Centre d'histoire régionale des Cantons de l'Est et des instituts scientifiques qualifiés. Pour ce faire, nous voulons mettre à disposition des moyens de promotion, par exemple sous forme de bourses;
- d'optimiser les charges de personnel en rapport avec le nombre de visiteurs du musée;
- sur la base des statistiques de fréquentation, limiter les heures d'accès et adapter les heures/jours d'ouverture en relation avec le nombre de visiteurs.
- organiser des expositions/événements thématiques et élargir les recettes par des animations.

En ce qui concerne le Park Hotel

Le Park Hotel fait partie du cœur historique local de la commune. En principe, nous souhaitons le revaloriser et lui donner une activité viable. Cependant, l'exploitation du Park Hotel est gravement déficitaire depuis sa réouverture en 2016. En raison de la situation financière tendue de la commune, il est donc indispensable de remettre en question de manière critique la structure d'exploitation actuelle en tant que branche d'activité de la Régie Communale Autonome.

Nous allons donc :

- rechercher de nouveaux potentiels de marché, notamment en lien avec les offres du Musée Vieille Montagne;
- étudier la possibilité d'un partenariat avec un opérateur privé ou d'un transfert complet de l'activité hôtelière et en discuter largement;
- développer l'activité de location de salles, en proposant par exemple des formules de type « business meetings »;
- garantir le prix de revient lors de la vente de formules de petit-déjeuner;
- analyser l'offre hôtelière de la région (Communauté germanophone et communes limitrophes) et positionner le Park Hotel dans ce cadre;
- envisager des partenariats avec des acteurs publics ou privés dans le domaine du tourisme ou de l'événementiel (autocaristes, agences de voyages, parcs d'attractions, organisateurs d'événements...) de Belgique et de l'étranger;
- envisager des coopérations avec des écoles et des centres de formation en lien avec la promotion du tourisme (stagiaires en tourisme, hôtellerie, etc.)..



SANTÉ, SENIORS ET AFFAIRES SOCIALES

Nous nous engageons pour le bien-être et la cohésion de tous les citoyens. Nous aspirons à un environnement de vie inclusif dans lequel chacun se sent bien. Cela nécessite des offres sur mesure en matière de santé, de seniors et de services sociaux qui répondent aux besoins concrets sur place. Actuellement, La Calamine dispose d'offres adéquates et de qualité dans ce domaine. Ce n'est toutefois pas une loi de la nature et il convient de continuer à s'engager dans ce sens.

Dans ce sens, nous allons :

- Assurer des prestations de santé de qualité à proximité du domicile afin de promouvoir la santé et le bien-être des citoyens de La Calamine. Cela concerne aussi bien les offres proches du domicile que celles de l'hôpital Saint-Nicolas d'Eupen, au conseil d'administration duquel la commune est représentée ;
- Assurer des prestations de qualité dans la maison de retraite Leoni et dans le domaine de l' logement avec assistance ainsi que des prestations de soins ambulatoires adaptées aux besoins ;
- Garantir la sécurité autour de la maison de retraite Leoni pour les résidents et les visiteurs ;
- Garantir des services de déneigement adéquats autour de la maison de retraite Leoni ;
- Proposer des formations continues aux mandataires ayant des responsabilités dans les domaines de la santé, des personnes âgées et du social, afin de les former aux intérêts particuliers des établissements concernés ;
- Poursuivre la collaboration de la maison de retraite Leoni avec l'intercommunale Inago dans les domaines du personnel et de la logistique ;
- Rechercher des synergies entre la maison de retraite de Leoni et d'autres maisons de retraite de la Communauté germanophone dans des domaines tels que l'informatique, la prévention des risques, etc ;
- Etendre si possible la table de midi pour les seniors à la maison de retraite Leoni en tant que lieu de rencontre social précieux ;
- Soutenir les coopérations entre la maison de retraite Leoni et les écoles de la commune, les associations, etc. afin de développer les animations et les ateliers pour les résidents ;
- Intégrer davantage la maison de retraite Leoni comme une composante à part entière de la vie du village ;
- Sensibiliser les rhétoriciens et les jeunes médecins aux programmes de soutien et d'aide de la Communauté germanophone pour l'apprentissage de la profession de médecin et l'installation de cabinets médicaux (p.ex. bourses pour les professions en pénurie, examens d'entrée en langue allemande, fonds Impulseo, etc.)
- soutenir des projets et des mesures qui renforcent la cohésion dans la commune et créent des espaces de rencontre, par exemple la Maison de la famille, le Conseil du vivre ensemble, etc ;
- créer un point de contact qui oriente les citoyens vers les services/aides pertinents et qui fournit des informations afin d'améliorer l'accessibilité aux offres d'aide ;
- promouvoir la participation sociale des enfants et des jeunes défavorisés ;



INCLUSION

Tous les services et infrastructures publics de notre commune devraient pouvoir être utilisés sans problème par les personnes handicapées. Toutes les personnes ont le même droit de participer à la vie sociale. Une déficience physique ou mentale ne doit pas constituer un obstacle. Pour y parvenir, nous misons sur le soutien et le dialogue avec les personnes handicapées.

Pour que l'inclusion soit totale, il est de la responsabilité de tous les décideurs politiques de créer les conditions nécessaires et d'obtenir des solutions adaptées aux besoins. Il ne doit pas y avoir d'exclusion, qu'elle soit voulue ou non. Ainsi, des mesures efficaces en faveur de l'inclusion devraient être mises en œuvre dans tous les domaines politiques et faire l'objet d'une évaluation régulière.

Concrètement, nous allons :

En ce qui concerne les services de la commune et l'administration communale :

- supprimer systématiquement et complètement les obstacles physiques ou de communication pour les personnes handicapées ;
- tenir compte, dans toutes les décisions politiques, des conséquences pour les personnes handicapées ;
- prévoir, en collaboration avec le Service pour une vie autonome, des formations/ sensibilisations pour le personnel communal. Mettre en œuvre une approche inclusive (DIA) de bout en bout dans tous les domaines de la commune ;
- continuer à permettre les paiements avec ou sans espèces ;
- rendre tous les guichets physiques de la commune accessibles aux personnes handicapées et les signaler de manière compréhensible ;
- Assurer aux personnes handicapées un accompagnement lorsqu'elles ont besoin d'aide pour des démarches administratives ou des procédures ;
- Donner aux personnes handicapées la possibilité de trouver un emploi, un stage ou un job d'étudiant dans les services de la commune. Nous continuons à concevoir les procédures de recrutement de l'administration communale de manière non discriminatoire et à supprimer les éventuelles barrières pour les personnes handicapées ;
- veiller à ce que les environnements et les conditions de travail soient accessibles et permettent à chaque travailleur de s'investir selon ses capacités ;
- désigner, au sein du service des ressources humaines, une personne responsable de l'intégration ou de la réintégration et de la personne de confiance des travailleurs handicapés ;

En ce qui concerne les infrastructures publiques :

- examiner l'accessibilité de toutes les infrastructures publiques (parcs, bibliothèques, centres sportifs et culturels, points d'accueil communaux, carrefours, écoles, etc.)
- établir un plan d'action avec les mesures nécessaires concernant toutes les formes de handicap ;
- prévoir suffisamment de sièges pour les personnes à mobilité réduite dans les zones d'attente et les espaces publics ;



En ce qui concerne la cohésion sociale :

- engager le dialogue avec les citoyens (par exemple, le Conseil Consultatif Communal) afin de recueillir des informations de première main sur les besoins réels en matière d'accessibilité, de lutter contre les préjugés et de promouvoir la compréhension mutuelle ;

En ce qui concerne l'enseignement :

- En collaboration avec les autorités communautaires compétentes, fournir des outils d'aide - Soutenir la formation/sensibilisation afin de permettre aux enseignants locaux de dispenser un enseignement inclusif et non discriminatoire.
- sensibiliser tous les acteurs de l'éducation à la valeur de la mixité sociale dans la classe et les encourager à inclure les élèves ayant un handicap, quel qu'il soit. Nous soutenons également nos écoles dans la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre le harcèlement, la ségrégation scolaire et les inégalités scolaires. Nous défendons également ces valeurs dans le cadre des activités sportives et de loisirs organisées dans notre communauté ;

En ce qui concerne la mobilité et le logement :

- Veiller à ce que les mesures de mobilité durable n'aient en aucun cas un impact négatif sur les personnes handicapées ;
- Améliorer les règles de stationnement dans la mesure du possible et adhérer à la plateforme nationale de numérisation des frais de stationnement dès qu'elle sera mise en place fin 2024 ;
- Maintenir l'exonération des frais de stationnement pour les personnes handicapées qui possèdent une carte de stationnement.
- Nous engager pour des arrêts de bus accessibles ;
- garantir l'accessibilité des trottoirs aux personnes handicapées ;
- garantir l'accessibilité du réseau routier et éviter les risques de trébuchement. En particulier, nous examinerons tous les escaliers publics et installerons des rampes des deux côtés, de sorte que les personnes handicapées d'un seul côté puissent toujours monter et descendre en toute sécurité.
- nous engagerons pour l'accessibilité aux magasins, cabinets médicaux, établissements de restauration, .. ;
- veiller à une accessibilité adéquate lors de l'examen des demandes d'urbanisme pour les projets de construction/rénovation d'immeubles d'habitation.
- En ce qui concerne la numérisation :
- permettre l'accès aux informations et aux formulaires, ainsi que le dépôt des demandes, tant numériquement que physiquement ;
- mettre en œuvre de manière cohérente la directive européenne 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites web et des applications mobiles des organismes publics.

JEUNESSE

La politique de la jeunesse est complexe et multiforme. Elle vise à accompagner les jeunes sur le chemin de l'âge adulte et à leur offrir des approches et des instruments efficaces pour répondre aux questions et aux besoins spécifiques de leur âge. Outre l'environnement familial, les établissements et les offres pour jeunes offrent en ce sens des espaces et des possibilités d'épanouissement personnel, d'échange avec des jeunes du même âge et d'expérimentation de ses propres capacités et intérêts.

Dans ce sens, nous allons :

- assurer le précieux travail du centre d'animation jeunesse, de la KLJ, des foyers de jeunes et de tous les acteurs locaux concernés;
- mettre en œuvre des offres de la Communauté germanophone (par ex. streetwork) à La Calamine;
- organiser ou soutenir des événements ponctuels pour les enfants et les jeunes;
- mener une politique de dialogue d'égal à égal avec le secteur sur place.

SPORT ET LOISIRS

Le sport joue un rôle important et fondateur pour la communauté en rassemblant les gens indépendamment de leur culture et de leur milieu, en promouvant la santé et en renforçant la cohésion.

Nous soutenons ces valeurs et nous nous engageons à promouvoir les clubs de sport ainsi que différentes offres sportives. La modernisation des infrastructures sportives, en particulier, est une priorité dans le cadre des possibilités financières. Notre commune dispose d'une excellente culture d'associations sportives avec des sportifs individuels et des clubs couronnés de succès. Parallèlement, il existe un problème de relève. C'est pourquoi nous devons également élargir l'offre sportive en dehors des clubs. L'ancienne piscine offre à cet effet de nombreuses possibilités de développement, que nous souhaitons utiliser pour impliquer les jeunes.

Nous allons :

- soutenir les clubs et les offres sportives sur le plan financier et logistique et nous consacrer en priorité à la modernisation des infrastructures sportives dans le cadre des possibilités financières;
- renforcer l'importance du sport en tant que lien de la communauté et promoteur de la santé et diversifier l'offre sportive dans la commune afin de créer des offres d'initiation en dehors des clubs;
- Reprendre les possibilités de développement de l'ancienne piscine et explorer à cet effet de nouvelles affectations dans le cadre d'un large dialogue avec la société civile et la Communauté germanophone;
- Réduire la bureaucratie dans le sport. De nombreux membres du comité directeur ne sont plus disposés à s'engager en raison de charges administratives trop élevées. Les offres de la commune (p. ex. conseils, demandes de subventions, occupation des salles) doivent être aussi simples que possible. Cela inclut également la création d'offres de conseil virtuelles permettant aux responsables d'associations de trouver rapidement et facilement les bons interlocuteurs (LOS Cantons de l'Est, ministère, administration communale, etc);
- soutenir les offres sportives pour les seniors.
- En ce qui concerne la piscine
- Reprendre les activités de la piscine le plus rapidement possible;
- réévaluer les tarifs sur la base de la fréquentation et, le cas échéant, introduire un tarif majoré pour les non-résidents;
- Prévoir des coopérations avec les communes voisines pour l'exploitation de la piscine;



- analyser la valeur ajoutée d'une caisse automatique avec un ajustement à la baisse des effectifs;
- examiner l'opportunité de reprendre à son compte la vente d'articles de bain et de boissons;
- optimiser l'organisation de la surveillance par les maîtres-nageurs;
- étudier la possibilité de mettre à disposition le personnel de la piscine pour d'autres activités de l'AGR pendant les périodes de fermeture;
- étudier la possibilité d'abaisser la température des piscines de 2, voire 3 degrés, conformément aux normes en vigueur. En même temps, il faut garantir dans tous les cas que l'utilisation de la piscine reste agréable et justifiable pour les nageurs.

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET CARNAVAL

Notre commune dispose d'une histoire unique au monde. Nous voulons nous appuyer sur elle de manière ciblée et commercialiser nos caractéristiques uniques.

Nous misons également sur la vitalité de notre monde associatif, que nous voulons accompagner et soutenir en fonction de ses idées et de ses besoins. La disponibilité d'infrastructures associatives adéquates à La Calamine et à Hergenrath revêt une importance particulière à cet égard.

Parallèlement, le Carnaval de La Calamine fait partie de nos caractéristiques uniques que nous souhaitons continuer à développer en harmonie avec le caractère associatif et le rayonnement suprarégional.

Concrètement, nous allons :

- mettre en place une stratégie globale en matière de culture et de folklore qui tienne compte de tous les biens traditionnels et culturels de la commune. Notre commune a tellement à offrir qu'il convient de tenir compte de tous les aspects et de les combiner efficacement. Cela concerne notre carnaval unique, l'histoire de la neutralité et de l'exploitation minière, le château d'Eyneburg, nos beaux sentiers de randonnée et pistes cyclables, etc.
- soutenir les associations locales sur le plan financier et logistique et nous consacrer en priorité à la modernisation des infrastructures sportives dans le cadre des possibilités financières;
- acquérir un chapiteau qui puisse être loué à moindre coût par les associations de La Calamine et qui évite des frais de location correspondants au niveau de la commune;
- sur la base des expériences réussies de la commune de Bullange : étudier la faisabilité d'un projet de crowdfunding pour la construction d'une nouvelle salle de village à Hergenrath et y associer les associations concernées sur place;
- examiner dans quelle mesure nous pouvons réduire les charges administratives pour nos bénévoles et nos associations et soutenir leur travail quotidien;
- exploiter le potentiel du château d'Eyneburg en tant que phare du paysage culturel local. Pour cela, nous utilisons nos contacts étroits avec les responsables d'Eyne GmbH;
- créer des offres de conseil et de soutien pour notre riche paysage associatif. L'Harmonie Hergenrath, en particulier, fait partie des associations modèles dans son domaine, dans toute la Belgique et au-delà;
- Promouvoir notre carnaval unique au niveau suprarégional et, à cet égard, établir de nouveaux partenariats. Parallèlement, nous tenons à privilégier un carnaval authentique, dans l'esprit des associations locales, plutôt que des offres commerciales;



- mettre en place une task force en collaboration avec le Comité du Carnaval, les responsables d'associations et les restaurateurs, au sein de laquelle il sera possible d'échanger régulièrement sur les planifications et les thèmes actuels en rapport avec le carnaval.

ADMINISTRATION, RELATIONS PUBLIQUES ET PROXIMITÉ AVEC LES CITOYENS

L'efficacité et la convivialité de l'administration font partie de la qualité de vie dans une commune. Les services doivent être faciles à trouver, à comprendre et à obtenir. Parallèlement, les processus internes doivent être examinés d'un œil critique au vu des finances communales. Dans cette optique, nous voulons continuer à améliorer l'efficacité des offres et des processus de notre administration communale dans une dynamique d'optimisation constante.

En outre, l'attractivité et la visibilité des offres locales vont de pair avec la volonté des investisseurs et des commerçants de s'installer dans la commune et de renforcer la prospérité locale.

Dans ce sens, nous allons :

- améliorer et optimiser en permanence les prestations de l'administration communale ;
- garantir à tout moment les offres de conseil de qualité de l'administration communale en français et en allemand ;
- garantir l'accessibilité de toutes les offres de la commune ;
- rendre à nouveau la maison communale accessible aux citoyens sans rendez-vous, éventuellement à un ou plusieurs jour(s) fixe(s) ;
- introduire des heures de consultation entre les citoyens et les représentants du collège communal ;
- continuer à valoriser l'offre de la commune sur le web et les médias sociaux afin de rendre les informations pertinentes et les formulaires simples encore plus accessibles ;
- utiliser de manière ciblée les plateformes du marketing communautaire des Cantons de l'Est et de l'Euregio Meuse-Rhin afin d'attirer l'attention sur notre commune et ses offres.

Voir également le chapitre 1 : Politique financière

PROTECTION ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

La commune est responsable de plusieurs thématiques en la matière : gestion des animaux dits errants, événements impliquant des animaux, intervention de la police, etc. Malgré certaines avancées en matière de bien-être animal, des efforts sont encore nécessaires.

Pour y parvenir, elan propose notamment de :

- attribuer la matière du bien-être animal à un membre du collège qui se charge des signalements donnés par les citoyens en cas de (soupçon de) maltraitance animale avec le respect nécessaire ;
- mettre en place une politique planifiée en matière de bien-être animal construite sur la base d'une concertation avec les associations et la société civile ;



- mieux protéger les animaux domestiques et sauvages ;
- soutenir le / les vétérinaire(s) de référence qui proposent les soins nécessaires pour les animaux errants ou sauvages (stérilisation des chats errants, capture et soins urgents des animaux errants, ...);
- renforcer la coopération avec les refuges. Mieux prévenir les achats compulsifs et les abandons d'animaux en traçant les animaux trouvés et en pénalisant les maîtres indécents ;
- renforcer la lutte contre les maltraitances animales en responsabilisant les propriétaires ;
- encourager les initiatives des citoyens pour mettre en place des actions en faveur du bien-être animal en sollicitant des aides régionales pour des actions locales en matière de bien-être animal ;
- contrôler les obligations légales concernant la possession d'animaux (taxes, puces, ...).